COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 8 octobre 2020.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

INTERVENTION

Mr Joël MARIVAIN, Vice-Président de Pontivy Communauté en charge de la commission déchets de Pontivy Communauté, intervient sur le programme des containers enterrés.

Programme lancé avec une volonté d'harmoniser les points de collectes en ville ou centres bourgs et dans le respect du patrimoine pour de ne pas nuire au tourisme. Les points de collecte regroupent les 4 sortes de colonnes : le verre ; le papier, les emballages (sacs jaunes) et les ordures ménagères. Les sacs de 50 litres pourront y être déposés. Des badges seront distribués à la population utilisatrice.

Après la ville de Pontivy, un programme expérimental est lancé sur Le Sourn, Makguénac et Guern.

A Guern : 4 points de collecte sont prévus sur le bourg dont les emplacements restent à valider et 1 point de collecte à Quelven.

DÉCISIONS

1º/ ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur exposé par Monsieur le Maire conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales. Les principales dispositions contenues dans le règlement fixent notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

2°/ PROGRAMME DE VOIRIE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours et une subvention auprès du Conseil Départemental,

Le conseil municipal valide le programme 2021 pour un montant de 57 773,70 € HT soit 69 328,44 € TTC

Les routes retenues pour le programme 2021 sont : Route de Kernous (185 mt), Route de Kerroch à St Yves (337 mt), Route de Kervinic (95 mt), Route de Kercher d'En bas (190 mt), Route de Kermarec (425 mt), Route de Cranhuern (116 mt),

3°/ VALIDATION DU LOT 2 GROS ŒUVRE – RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la proposition de l'entreprise CONSTRUCTIONS LE BIHAN de LANISCAT relatif au lot 2 − Gros œuvre, concernant la rénovation de la mairie et la création d'un réseau de chaleur, pour un montant HT de 64 000.00 € soit 76 800.00 € TTC, délais d'intervention au 16 novembre 2020.

4° / QUESTIONS DIVERSES:

4-1°/ FINANCEMENT FORMATION DES ELUS:

Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuver les crédits alloués à la formation des élus soit 1100€.

INFORMATIONS

1°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE

1-1°/ AVENANT N° 2 LOT 6 – REVETEMENT DE SOLS ET MURS - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Compte tenu de ces changements de fin de chantier, Monsieur le maire a adopté l'avenant n° 2 en moins-value de 546.23€ HT soit 655.48€ TTC sur le lot n° 6 – Revêtement de sols et murs attribué à l'entreprise MOISAN, portant la prestation à 4678.14 € HT soit 5613.77 € TTC.

1-2°/ AVENANT N° 1 LOT 4 – MENUISERIES INTERIEURES - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Il s'avère nécessaire de poser une trappe d'accès au comble complémentaire, une tablette d'embrasure dans la cuisine sous la fenêtre et une étagère dans le placard du couloir.

De plus, il est nécessaire de réaliser un coffrage au sol du parquet déformé sous la fenêtre de la chambre 3 et de supprimer le coffre d'habillage de nourrice.

Cela se traduit par une plus-value de 226.76€ HT soit 272.11€ TTC

Monsieur le maire a adopté l'avenant n°1 du lot n° 4 – Menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise LE DOUARON SARL, portant la prestation à 4 577.00€ HT soit 5 492.40€ TTC.

1-3°/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BP COMMUNE

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider la décision modificative n° 1 et telle que figurant ci-après :

Dépenses Fonctionnement :

673 : TITRES ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)

Recettes de fonctionnement :

7067 : ARTICLE 7067 : REDEV & DROITS SERV PRERISCOLAIRES - 153.90 €

2°/ GUERN MAGAZINE – CHOIX DES PRESTATAIRES

En raison des délais de commande, Monsieur le Maire fort de la délégation de fonction et de signature, délibération N° 33 du 28/05/2020, après avis de la commission communication réunie le 29 septembre 2020 :

- **DECIDE** de valider le devis de Charlotte MEVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de 974,00 € HT.
- DECIDE de valider le devis de Graph-Impress concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de 977.50 € HT soit 1075.25 E TTC.

3°/ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame GUILLEMOT Marianne, présidente de la commission des Affaires Scolaires et Périscolaires - Enfance - Jeunesse et Sports, informe l'assemblée de l'élection du conseil municipal des enfants le lundi 12 octobre 2020.

Postes à pourvoir : 3 CE2 – 3 CM1 – 3 CM2 Candidatures reçues : 4 CE2, 7 CM1 et 8 CM2

Nombre total de votant : 34 élèves sur les 3 classes concernées

Le premier conseil municipal des enfants se tiendra le lundi 2 novembre 2020 à 16H30

4°/ POINT FINANCIER AU 30/09/2020

La présidente de la commission finances, présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 30/09/2020. La section de fonctionnement est en ligne avec le prévisionnel du budget. La section Investissement est peu avancée du fait du retard sur le chantier mairie mais aussi la situation sanitaire.

5°/ BILAN ALSH ETE 2020

La Présidente de l'association GUERN/MALGUENAC présente le bilan de l'été 2020.

+ 153.90 €

6°/ INFORMATIONS PONTIVY COMMUNAUTE

Un retour est effectué sur le dernier conseil communautaire et les diverses commissions auxquelles ont participé plusieurs élus.

7°/ QUESTIONS DIVERSES: Néant

Prochain conseil municipal: jeudi 19 novembre 2020 à 20h30